CEIC-R-3489

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1763-00050414

Québec, le 12 avril 2005

Monsieur Benoît Pelletier
Ministre délégué à la Réforme
des institutions démocratiques
Secrétariat aux affaires
interparlementaires canadiennes
875, Grande Allée Est
Bureau 2.600
Québec (Québec) G1R 4Y8

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu votre correspondance du 11 avril par laquelle vous nous faites part de la préoccupation du gouvernement face aux récentes allégations faites à la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, présidée par le juge John H. Gomerey.

En février 2003, dans le cadre d'un rapport intitulé *Plan d'action 2003-2006 Transparence et équité au cours de la démocratie québécoise*, nous écrivions qu'un quart de siècle après l'instauration de la Loi régissant le financement des partis politiques, nous constations que des progrès tangibles avaient été accomplis au Québec en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

Dans ce même rapport, nous partagions également le constat que la loi comportait certaines difficultés d'application et que la confiance de la population envers le régime particulier de financement politique au Québec semblait depuis quelques années ébranlée. Il faut constater aujourd'hui, à la lumière des révélations rapportées par les médias, que ce sentiment est davantage répandu.

Le directeur général des élections du Québec est chargé de l'application de la Loi électorale, notamment de l'application des règles relatives au financement des partis politiques et du contrôle des dépenses électorales qui y sont contenues. À ce titre, il partage évidemment les préoccupations du gouvernement quant à l'importance de maintenir la confiance des citoyens dans notre système électoral. À cet égard, nous continuerons de suivre de près les travaux de la Commission d'enquête et nous analyserons avec soin le rapport qui sera produit par le juge John H. Gomery.

Édifice René-Lévesque 3460, rue de La Pérade, Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5 Téléphone (418) 643-5380 Télécopieur (418) 643-7291

Aussi, comme nous l'écrivions déjà en 2003, nous croyons toujours que :

> *La participation et, surtout, la responsabilisation de tous les acteurs de la société, qu'il s'agisse des électrices et des électeurs, des représentantes et des représentants des partis politiques et leurs vérificateurs externes, des candidates et des candidates, des milieux d'affaires et des milieux syndicaux et associatifs est impérative afin de transposer dans la réalité l'esprit de la loi. Chacune et chacun doit se sentir concerné par l'intégrité du financement des partis politiques. C'est pourquoi le Directeur général des élections propose, comme pivot de son plan d'action, une vaste mobilisation de toutes et de tous. Seule cette mobilisation pourra assurer la pérennité de la réforme que le législateur a initiée en 1977.*

Fermement convaincu de la nécessité de cette mobilisation, nous entendons poursuivre les échanges au sein du Comité consultatif sur les améliorations qui pourraient être apportées aux règles de financement des partis politiques et de contrôle des dépenses électorales. Par ailleurs, compte tenu du contexte actuel, nous intensifions la réflexion au sein de notre institution quant à des mesures nouvelles qui pourraient être proposées dans le cadre du projet de refonte de la Loi électorale actuellement à l'étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

[redacted]

Marcel Blanchet

c. c. Membres du Comité consultatif